

Nouméa, le 20 janvier 2017.

DOSSIER DE DECLARATION

AVIS DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSEES

INSTALLATION Station d'épuration de la résidence Le Sarrail

DEMANDEUR SARL Raihani

Référence courrier	n° 8413-2016/1-ARV/DENV	Date de réception du dossier	02/12/2016
Adresse postale	BP 13835 – 98803 Nouméa cedex		
Localisation de l'installation	Lot n° 85, rue du Général Sarrail		
Téléphone		Fax	-
		Ridet	-
Province	Sud	Commune	Nouméa
		Zone PUD	-

CONTENU DE LA DECLARATION	OBSERVATIONS
1. Informations sur le demandeur et la localisation de l'installation	Indiquer la zone PUD, les références cadastrales et les coordonnées géographiques du centre de l'installation (projection Lambert RGNC 91-93).
2. Nature et volume des activités	Préciser le volume des activités.
3. Rubrique de classement	-
4. Plan orienté à l'échelle appropriée indiquant l'emplacement de l'installation projetée, et dans un rayon de 100 mètres :	L'échelle du plan de situation ne convient pas pour insérer le rayon de 100 mètres et préciser notamment l'occupation du sol, les activités et la vocation des bâtiments, les établissements recevant du public, les voies de communication et les hydrants dans ce rayon.
5. Plan de situation orienté et légendé, à l'échelle appropriée indiquant :	Insérer ce plan.
• les zones de stockage	A préciser
• les moyens de lutte contre l'incendie	A préciser
• l'assainissement (tracés des réseaux et ouvrages de traitement des effluents, avec mention du type de traitement et du dimensionnement)	A préciser
AUTRES OBSERVATIONS	Fournir 1 extrait K-bis ou 1 extrait du Ridet et un justificatif des pouvoirs du signataire. La version informatique doit reprendre l'ensemble du dossier de déclaration ICPE. Pour finir, les plans insérés doivent être exploitables par le système d'information géographique provincial (système RGNC 91-93 projection Lambert NC).

Dossier de déclaration jugé : Complet Incomplet

L'inspecteur des installations classées

Direction de l'Environnement
Service des Installations Classées et des Impacts Environnementaux et des Déchets
Bureau des ICPE

6 routes des artifices
BP L1
98849 Nouméa Cedex

Téléphone :

Télécopie :
20 30 06

Courriel :
@
province-sud.nc

affaire suivie par :